

Nouveauté :

la **du mois**
Question



TRIBUNE DE MAI 2021

Pour notre dixième publication
« Essentiel Replay »

L'essentiel



LE REPLAY D'AVRIL 2021

La **CFE-CGC** innove avec la

du mois
Question

Vous allez découvrir la première question posée de cette manière et pouvoir y répondre en utilisant les boutons de vote. C'est une fonction native proposée par la messagerie Outlook.

La **CFE-CGC** vous informe **ET** vous écoute

Le dire c'est bien, mais le faire, c'est mieux !!!

Outre la sélection de votre réponse parmi les réponses proposées, vous pourrez également apporter vos commentaires ou remarques dans le message de réponse.

Une synthèse des réponses recueillies vous seront communiquées avec une nouvelle question dans l'« Essentiel Replay » du mois suivant.

La **CFE-CGC** vous propose également de participer à l'élaboration des questions en nous proposant des questions à poser à tous.

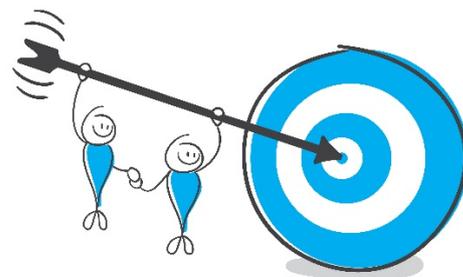
Si votre question est sélectionnée, la **CFE-CGC** saura vous en être reconnaissante.

Donc :

-  A vos réponses
-  A vos commentaires
-  A vos propositions

La **CFE-CGC** à votre écoute

Objectifs Collectifs



TRIBUNE DE MAI 2021

INTERESSEMENT et PVO

Après 3 réunions de négociation sur l'intéressement, l'intersyndicale a obtenu :

- La **reconduction des +0,5% COVID** et une **progression de +0,25%** soit un taux de **8%** en **2021**
- La **pérennisation des +0,5% COVID** soit un taux de **8%** en **2022**
- Une **progression de +0,25%** soit un taux de **8,25%** en **2023**

Ouverture de la négo sur les objectifs 2021

Pour la **CFE-CGC** la PVO est une prime attribuée individuellement sur l'atteinte d'objectifs individuels.

La PVOi doit être exclusivement composée d'objectifs individuels dès lors que son taux est supérieur ou égal à 5%. Nous avons concédé la mise en place de PVOc (c pour collectif) uniquement pour les taux strictement inférieurs à 5% afin que la PVO pour tous puisse être mise en place.

Or, on voit apparaître des objectifs collectifs dans les PVO individuelles !!! de 5, 10, 15 voire même 20% !!!

Pas étonnant qu'il soit de plus en plus difficile d'atteindre une réalisation à 100% !!!

La **CFE-CGC** demande le **transfert de ces objectifs collectifs** dans la définition de ceux qui seront suivi pour l'intéressement. Et la **suppression de leur poids dans vos objectifs individuels**.

Ainsi, pour les objectifs collectifs qui ne seraient pas atteints, vous ne serez pas pénalisé sur votre prime individuelle.

En outre les objectifs collectifs de l'intéressement font l'objet d'une négociation, de la définition de plusieurs niveaux d'atteinte possible 80, 90, 95, 98, 105, 110 % et d'un suivi plus attentif.

Prenez soin de vous et restez prudents !!!

 Notre site syndical internet <https://cdc.cfe-cgc.fr/>

 Téléchargez notre application Web : *L'Indispensable*

